

LE BILAN DE SANTE ET DE PREVENTION

Équipe d'intervention ; Médecin(s) et psychologue clinicienne

Pourquoi proposer un bilan de santé à vos salariés ?

S'ajoutant aux check-ups proposés par le SMIT, il s'agit de réaliser un examen médical à titre préventif et périodique.

Assurer des bilans de santé pour ses collaborateurs est un vrai levier de performance pour l'entreprise avec un impact positif sur la rentabilité. En effet, les bilans de santé améliorent les performances des collaborateurs et font chuter l'absentéisme au travail.

Les actions de prévention augmentent la sensation de bien-être au travail. Les collaborateurs se sentent pris en considération et retrouvent par conséquent leur motivation.

La nécessité d'améliorer les conditions de travail est une préoccupation collective. Un environnement de travail sûr et sain est un élément essentiel de la qualité du travail. Ainsi, il est intéressant que les collaborateurs soient soumis à des examens médicaux réguliers de façon à dépister précocelement tout problème de santé, ce qui permet de prévenir certaines pathologies.

UN PERSONNEL EN BONNE SANTÉ EST UN GAGE DE RENTABILITÉ ET DE PÉRENNITÉ POUR L'ENTREPRISE.

La réglementation oblige l'entreprise à être garante de la santé mentale et physique de ses collaborateurs. (Article Lp. 261-1 du Code du travail - Remplacé par la loi du pays n° 2009-7 du 19 octobre 2009 - Art. 2-6°)

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

1^o des actions de prévention des risques professionnels ;

2^o des actions d'information et de formation ;

3^o la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte des évolutions du contexte et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

Les atouts du bilan de santé :

- Renforce le bien-être des collaborateurs (qualité de vie au travail)
- Motivation des salariés (1/3 de notre vie est au travail)
- Diminution de l'absentéisme, du désengagement et du stress
- Sensibilise les salariés à mieux préserver leur état de santé

Quelles sont les conséquences des maladies liées au travail ?

Les maladies liées au travail entraînent des coûts pour les collaborateurs, l'entreprise et la société.

Les coûts économiques ne sont pas toujours visibles et sont souvent sous-estimés. En effet, les maladies professionnelles entravent généralement la croissance économique : absentéisme, baisse de productivité, etc. Ces désordres impactent de façon significative la vie des collaborateurs et de l'entreprise.

Le fonctionnement

L'examen se déroule dans notre cabinet situé à Nouméa. Ils peuvent également s'organiser dans votre entreprise sur demande et sous conditions.

L'examen commence par un temps d'accueil avec un agent administratif qui crée le dossier médical. Ce questionnaire médical donne une visibilité au médecin sur les antécédents personnels, familiaux et sur les facteurs de risques. Il permet également à chacun de discuter, de préciser ses attentes et les questions particulières.

Le bilan de santé est notamment un moment d'échanges et d'informations.

Il s'ensuit d'un examen clinique, réalisé par un médecin mais également avec notre psychologue clinicienne

Des recommandations peuvent être faites sur des thématiques variées :

- l'addiction au tabac, cannabis ;
- l'activité physique ;
- la nutrition ;
- la santé bucco-dentaire ;
- ou encore sur les risques de chute pour les senior

Des dispositifs adaptés à chaque situation

	NOS FORMULES		
	ESSENTIELLE	PREVENTION	PREMIUM
Examens paracliniques			
Test de la vision	✓	✓	✓
Test de la capacité respiratoire	✓	✓	✓
Test poids / IMC et risques de surpoids	✓	✓	✓
Pouls – tension et saturation	✓	✓	✓
Glycémie	✗	✗	✓
Test de l'audition ou orientation vers un ORL	✗	✗	✓
Orientation vers notre psychologue clinicienne si nécessaire;*	✗	✓	✓
Examens complémentaire			
Électrocardiogramme	✗	✗	✓
Analyse des risques liés au travail (TMS, stress...)	✗	✓	✓
Analyses biologiques avec suivi et interprétation des résultats (examens de sang et d'urine)	✗	✗	✓
Prise de contact avec le médecin traitant et spécialistes si nécessaire	✗	✓	✓
Une consultation chez notre psychologue clinicienne incluse	✗	✗	✓
Prévention, diabète, tabac et addictologies...	✓	✓	✓
Gestion administrative			
Gestion des plannings du médecin	✓	✓	✓
Recueillir les besoins en visites médicales auprès du service ressources humaines ;	✓	✓	✓
Planifier les vacations et les rendez-vous	✓	✓	✓
Envoyer les convocations par SMS, relances téléphoniques, s'assurer de la disponibilité des agents	✗	✗	✓
Vérification et mise à jour des données administratives du dossier médical	✗	✓	✓
Archivage numérique des fiches dans le respect du RGPD	✓	✓	✓

Tel. (+687) 30 79 70

www.mpc.nc - secretariat.mpc@gmail.com

2bis rue Barrau – Immeuble Le Laperouse I BP 18706 – 98857 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie

TARIFS ET OFFRES GROUPE

FORMULE ESSENTIELLE

SOLO : 13 000F HT / salarié

-
GROUPE : 8 000F HT / salarié
(à partir de 10 salariés sur 1/2 journée)

FORMULE PREVENTION

SOLO : 16 000F HT / salarié

-
GROUPE : 12 500F HT / salarié
(à partir de 10 salariés sur 1/2 journée)

FORMULE PREMIUM

SOLO : 27 500F HT / salarié

-
GROUPE : 23 000F HT / salarié
(à partir de 10 salariés sur 1/2 journée
inclus 1h de consultation avec psychologue)

Tel. (+687) 30 79 70

www.mpc.nc - secretariat.mpc@gmail.com

2bis rue Barrau - Immeuble Le Lapérouse | BP 18706 - 98857 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie